



Lyon, le 10 mars 2020.

COMMUNIQUE DE PRESSE FSU CGT SOLIDAIRES

A l'heure où l'Europe résonne des portes qui se claquent, à l'heure où les frontières se ferment, à l'heure où les barrières s'entourent de fils de fer barbelés, le procès de Cédric Herrou, procès politique s'il en est, replace au cœur du débat les principes d'humanité et de solidarité qui doivent nous guider.

Le délit de solidarité reste une honte de l'Etat français. Les gouvernements se succèdent et reprennent à bon compte la vieille rengaine comme quoi l'on ne peut pas accueillir toute la misère du monde. Le Président Macron, toujours prompt à donner des leçons de morale, n'a pas eu de scrupules à reprendre la *realpolitik* de ses prédécesseurs.

Suite à la question prioritaire de constitutionnalité posée par les avocats de Cédric Herrou, le Conseil Constitutionnel a érigé la fraternité en principe à valeur constitutionnelle et énoncé qu'il en découlait « la liberté d'aider autrui, dans un but humanitaire, sans considération de la régularité de son séjour sur le territoire national ».

Ce procès revêt une extrême importance car il doit réaffirmer que les mots comme fraternité ou liberté ont une réalité et ne peuvent pas être seulement des lettres mortes au frontispice d'une école ou d'une mairie.

Il n'est pas possible de se payer de mots en invoquant les droits fondamentaux dans de beaux discours. Du reste, loin de respecter ces droits fondamentaux, la France et avec elle la plupart des pays européens les bafouent régulièrement de manière éhontée.

Nous, militant.e.s syndicaux.ales, réaffirmons plus que jamais notre plein soutien à Cédric et tous les humanistes qui refusent l'inacceptable ; nous, militant.e.s syndicaux.ales, réaffirmons notre solidarité avec tou.te.s les migrant.e.s, dont nombre d'entre eux sont des mineur.e.s isolé.e.s, migrant.e.s qui bien souvent ont quitté leur pays, leur patrie à contre cœur, chassé.e.s par la guerre ou la misère ; nous, militant.e.s syndicaux.ales, seront présent.e.s mercredi 18 mars aux « 24 colonnes » pour le procès de Pierre-Alain Mannoni, jugé pour être venu en aide des Erythréennes blessées.